

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. le Président: Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Je ne les oublierai pas. Pour l'instant, la parole est au secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si vous avez l'intention d'entendre d'autres argumentations, étant donné que mon rôle consiste à répondre aux argumentations, je préférerais les entendre toutes, je crois, avant de prendre la parole.

M. le Président: J'accepte la proposition du secrétaire parlementaire.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je vous remercie, monsieur le Président, et je vais m'efforcer d'être bref.

Je n'étais pas à la Chambre lorsque la motion a été proposée officiellement. Grâce à la technique moderne de la télévision, j'ai pu entendre un peu, même si le son était plutôt bas. Franchement, je ne pouvais pas en croire mes oreilles lorsque mon collègue d'en face, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, a proposé cela.

Je ne vais pas reprendre les argumentations qu'ont fait valoir le député de Kingston et les Îles, le député de Kamloops et encore moins le député qui vient de prendre la parole.

Depuis les années que je siége ici, je suis encore ahuri par la façon dont fonctionne réellement le Parlement. Pour avoir passé un bon nombre d'années dans l'opposition, ce qui me dérange vraiment, c'est que mes anciens amis et moi savons que lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ils avaient l'habitude d'utiliser la date de prorogation comme levier de négociation pour faire adopter des projets de loi. Ils n'ignoraient pas que, compte tenu de la tradition et de l'histoire du régime parlementaire britannique, tout restait au *Feuilleton* au moment de la prorogation.

Le gouvernement avait alors la responsabilité de représenter les projets de loi au cours de la nouvelle session ou d'essayer de régler les choses par consentement unanime de la Chambre, ce qu'il a souvent fait.

Monsieur le Président, vous avez aussi bonne mémoire. Il est arrivé à plusieurs reprises à la Chambre, qu'une entente soit conclue avant la prorogation. Certains projets de loi inscrits au *Feuilleton* ne pouvaient être adoptés à l'unanimité, mais il arrivait parfois qu'on les groupe.

Même s'il devait y avoir prorogation dans l'heure, ces projets de loi conserveraient au *Feuilleton*, en vertu d'une motion officielle, la position qu'ils y occupaient avant la prorogation.

Sans vouloir répéter ce qui a été dit—je comprends les propos qu'a tenus mon honorable collègue d'Ottawa—Vannier au sujet de la réforme—, je suis tout à fait en faveur d'une réforme. Je souscris à l'idée d'accélérer la marche de nos travaux dans cette Chambre. Nous perdons selon moi beaucoup de temps. Il y a une façon de le faire.

Si le gouvernement a l'intention de présenter une motion d'ensemble, s'il est bel et bien sur le point de grouper tous les projets de loi qui étaient encore inscrits au *Feuilleton* de la dernière session et s'il veut nous mettre devant un fait accompli en ce qui concerne l'adoption de toutes les mesures figurant dans la motion en présentant une motion officielle de la Chambre où il a la majorité, je dois dire que cela ne présage rien de bon pour les débats qui auront lieu à l'avenir à la Chambre.

Pourquoi un gouvernement s'inquiéterait-il vraiment des réserves exprimées par l'opposition au sujet de divers projets de loi s'il sait qu'au moment de la prorogation, il mettra fin au débat et prorogera la Chambre puisqu'il détient la majorité. Au cours de la nouvelle législature, le gouvernement ne perdra pas grand-chose de toute façon.

Le gouvernement peut présenter une résolution fourre-tout, ce qui ne s'est jamais fait auparavant—je n'ai pas eu le temps d'examiner à fond les sources autorisées. La prorogation pourrait ainsi permettre au gouvernement d'accélérer vraiment beaucoup l'étude des travaux. Lors d'une nouvelle session, le gouvernement peut inscrire au *Feuilleton* tous les projets de loi et avoir un vote à cause d'un avis de motion.

C'est, je pense, une question très grave. Je sais que la présidence lui portera l'attention qu'elle mérite parce que j'entrevois de vrais problèmes pour l'avenir. Ce qui me déçoit, c'est que ceux qui siégeaient autrefois dans l'opposition connaissent les rares moyens dont dispose celle-ci pour attirer l'attention des Canadiens sur les projets de loi du gouvernement.

À mon humble avis, ce genre de précédent, s'il est approuvé, va supprimer toute la raison d'être de la Chambre.

L'ancien député de Prince Albert, John Diefenbaker, dirait que la Chambre est un lieu de discussions. Nous savons tous que nous parlons trop de temps en temps et qu'il y a trop de répétitions. On lit trop de discours. Je souhaiterais qu'on y remédie.